

1 – Champs d’application – Opposabilité

1.1. Objet

Les présentes ont pour objet d’informer le client sur les conditions et les modalités générales de vente dans lesquelles l’opticien procède à la vente de l’équipement optique, du devis à la livraison. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

1.2. Commande

Toute acceptation d’un devis ou achat de marchandises suppose l’adhésion aux présentes conditions générales de vente. La signature d’un devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d’éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord exprès de l’opticien.

Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d’annulation de la commande, le client conserve l’obligation de payer la totalité des sommes dues à l’opticien. L’opticien se réserve le droit de refuser une commande d’un client avec lequel il existerait un litige sur le paiement d’un précédent achat.

2 – Prix et modalités de paiement

2.1. Prix

Les prix sont ceux affichés ou indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par le vendeur, et s’entendent toutes taxes comprises en euros.

2.2. Modalités de paiement

Sauf accords spéciaux débattus lors de la commande après la remise du devis et précisés sur le bon de commande, le paiement s’effectue comptant net à la commande par le client acquéreur directement au vendeur sur le lieu de vente.

3 – Livraison

L’équipement est mis à disposition par l’opticien dans les délais indiqués ci-dessous, sous toute réserve. Tout dépassement de délai ne pourra donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue ou annulation de la commande par le consommateur. Il se peut, qu’en cas de demande du consommateur, l’opticien accepte de livrer l’équipement optique à l’adresse indiquée par son consommateur. Les délais de livraisons sont en moyenne inférieurs à deux semaines à compter de la date de signature du devis. Toutefois, il se peut que ce délai soit prolongé en cas de rupture de stock chez le fournisseur. Dans ce cas, l’opticien se doit d’en informer son consommateur.

4. Garantie et service Après-Vente

Les produits sont conformes aux réglementations et normes en vigueur en France. L’opticien ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé, de même, l’opticien ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects du fait de l’achat des produits et en cas de non-respect des règles d’utilisation. Garanties pour les montures : La garantie contre les vices de fabrication est de un an sur les montures solaires, deux ans sur les montures optiques. Un échange sera réalisé à prix équivalent si la monture est épuisée. La

garantie contre la casse est valable un an avec une franchise de 50% du prix de élément (un élément est égal à 2/3 du prix pour la face, 1/3 du prix pour la paire de branches). Garanties pour les verres : La garantie d'adaptation est de deux mois avec un échange à prix équivalent. Pour faire valoir la garantie d'adaptation, l'opticien devra en amont s'assurer que les réglages et l'utilisation du produit sont conformes. La garantie contre les vices de fabrication est de deux ans. Seule une expertise réalisée par le verrier pourra donner raison. Si le défaut est avéré, le produit sera remplacé à l'identique avec la même correction initiale. JALO optique 78310 Maurepas, Capital social de 1500€- RCS Versailles N° SIRET 89894173700014 APE 4778A – N° TVA FR86898941737 – FINESS 782667839 Pour toute prise en charge d'une quelconque garantie, le client devra impérativement remettre à l'opticien le(s) produit(s) concerné(s). Une fois la livraison effectuée, un déplacement est offert dans la limite des 6 mois. Au-delà, un forfait de 20€ sera facturé pour le déplacement.

5– Réserves de fabrication, montage et retaille

Dans le cas de montage effectué sur une monture fournie par le client ou de retaille de verres d'un équipement fourni par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien ou d'un tiers, l'opticien décline toutes responsabilités en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci-dessus, l'opticien se réserve le droit de refuser la commande s'il estime le risque trop important.

6. Offre 2ème paire*

Offre 2eme paire

A choisir dans la sélection de montures deuxième paire. Pour l'achat d'une monture + verres à partir de 149 €, vous bénéficiez, gratuitement d'une deuxième paire de lunettes équipée de verres simple foyer organiques d'indice 1.50 sans options, correction comprise entre une sphère : -6/+4, cylindre et jusqu'à 2. Pour l'achat d'une monture + verres progressifs à partir de 349 €, vous bénéficiez, gratuitement, d'une deuxième paire de lunettes équipée de verres progressifs d'indice 1.5 sans options, correction comprise entre sphère : -6/+4, cylindre et jusqu'à 4, addition 1 à 3 Les corrections de la deuxième paire sont forcément identiques à celles de la première.

7. Force majeure

Les retards ou la non-exécution des commandes résultant d'un cas de force majeure (incendie, inondation, grève, réglementation ou instruction de la force publique...) ou tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible ne pourra donner lieu à indemnisation et dégagea chacune des parties des obligations mises à leurs charges.

8. Compétence / droit applicable

Les présentes sont soumises au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

9. RGPD

Les informations et données personnelles recueillies sont nécessaires à l'élaboration du devis, dans le cadre des relations commerciales entre l'opticien et son client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui participent à ces relations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.